

# REGLEMENT FOULÉES TYROSSAISES 2026

## EPREUVES

Date : jeudi 30 juillet 2026

Lieu : Départ et Arrivée - Esplanade des arènes à Saint Vincent de Tyrosse

Horaires : Course sur route 10 km et 5 km : **18h30**

## PPS ET LICENCE

Chaque participant doit obligatoirement être apte médicalement et fournir lors de l'inscription, selon le cas :

### **participants majeurs de toutes nationalités :**

- soit une licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, en cours de validité (santé, encadrement, découverte pas acceptées),
- soit une [attestation PPS](#) en cours de validité.

### **participants mineurs :**

- soit une licence Athlé compétition, Athlé running délivrée par la FFA, les autres licences délivrées par la FFA (santé, encadrement, découverte) ne sont pas acceptées,
- soit une [attestation de santé](#).

Dans les 2 cas, il sera demandé une autorisation parentale lors de l'inscription.

Les certificats médicaux ne sont plus acceptés.

## INSCRIPTIONS

Inscription obligatoire en ligne sur <https://pb-organisation.com/> jusqu'au mercredi 29 juillet minuit.

**Aucune inscription ne sera prise sur place le jour de la course.**

**Aucun remboursement ne sera effectué (sauf en cas d'annulation de l'évènement).**

Chaque concurrent inscrit implique l'acceptation du présent règlement.

En cas d'inscription erronée ou incomplète, l'organisateur se réserve le droit de la refuser.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

## CATEGORIES D'AGE :

Les 2 courses sont ouvertes aux concurrents nés en 2010 (cadets) et avant.

## RETRAIT DES DOSSARDS :

Le jour de la course de 16h00 à 18h15 à l'esplanade des arènes, sur présentation obligatoire d'une pièce d'identité.

Le dossard devra être épinglé sur la poitrine. La course est interdite aux concurrents sans dossard.

**PRIX :**

Course 10 km : 13 €

Course 05 km : 7 €

**RAVITAILLEMENTS :**

Course 10 km = 2 ravitaillements en course + 1 à l'arrivée.

Course 5 km = 1 ravitaillement en course + 1 à l'arrivée.

**ORGANISATION :**

Un chronométrage est prévu sur la ligne d'arrivée pour la course. Des points de contrôle seront placés sur les parcours.

L'organisation a le pouvoir d'exclure un participant s'il ne se conforme pas au règlement. Elle se réserve le droit de prendre toutes les dispositions ou faire toutes les modifications rendues nécessaires.

**RESTRICTIONS SANITAIRES** : En cas de pandémie, l'organisation pourra être modifiée selon les recommandations définies par le ministère des sports et de la santé ainsi que par la FFA. Toute personne inscrite s'engagera alors, à respecter les règles sanitaires en vigueur le jour de la course.

**ASSURANCE :**

Les organisateurs ont contracté une assurance responsabilité civile auprès de la MAIF 79018 NIORT Cedex 9. Référence : 3898257R

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

**RESULTATS – RECOMPENSES – TIRAGE AU SORT :**

Les résultats du 5 km - 10 km seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet suivants [www.traildesemisens.fr](http://www.traildesemisens.fr) ou <https://pb-organisation.com/>

Conformément à la loi dite « informatique et libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime.

Le classement sera effectué par catégorie.

Lots aux 3 premiers scratch H et F et premiers de chaque catégorie (10 km et 5 km).

Pas de double récompense (scratch et catégorie).

A l'issue de la course, un tirage au sort par nom sera organisé, la présence de la personne étant obligatoire pour retirer le lot gagné.

**DROIT A L'IMAGE :**

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, sans limite de durée, dans le monde entier.

**SECURITE DES CONCURRENTS :**

L'itinéraire sera affiché au départ. Les concurrents devront se conformer aux ordres des forces de police et des commissaires de course et respecter le code de la route. L'accompagnement à vélo n'est pas autorisé. La couverture médicale de l'épreuve est assurée par un DPS (Dispositif Prévisionnel de Sécurité). Des signaleurs seront présents aux traversées des routes. Un défibrillateur est également présent sur les lieux de la manifestation. Les écouteurs sont déconseillés pour raison de sécurité.

Tout concurrent doit se retirer immédiatement de la compétition si un membre du service médical officiel lui en donne l'ordre.

**VOIES UTILISEES :**

La compétition se déroule sur les voies de la ville de ST VINCENT DE TYROSSE. Le départ et l'arrivée se déroulent sur l'esplanade des arènes.

**ENTRAIDE DES CONCURRENTS :**

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

**DOPAGE :**

Les participants aux épreuves hors-stade s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction du dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlement en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.